

## Etude relative aux rapports des présidents sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques pour l'exercice 2011

### SOMMAIRE

<b>Synthèse et Conclusion .....</b>	<b>1</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>4</b>
<b>1. La description des procédures de gestion des risques au travers des rapports .....</b>	<b>4</b>
<b>1.1. Rappel du principe et description du cadre de référence .....</b>	<b>4</b>
<b>1.2. L'étude statistique des rapports des Présidents sur les procédures de gestion des risques .....</b>	<b>5</b>
1.2.1. Quelques enseignements pratiques autour du rapport du Président .....	5
1.2.2. La description des risques et des outils et procédures .....	6
1.2.3. Lien avec la rubrique « facteurs de risque » du Document de Référence.....	7
1.2.4. Démarches de progrès et d'amélioration des procédures.....	7
1.2.5. Périmètre de déploiement du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques .....	8
1.2.6. Fréquence des revues périodiques des activités de contrôles clés des processus .....	9
1.2.7. Questionnaires d'auto-évaluation.....	9
1.2.8. Risques « non couverts ».....	9
1.2.9. Risques majeurs .....	9
<b>1.3. L'information du comité d'audit et la gestion des risques .....</b>	<b>10</b>
1.3.1. L'analyse de certaines informations au comité d'audit.....	10
1.3.2. Les risques comptables et financiers .....	11
1.3.3. L'orientation de l'information sur les risques par rapport à la stratégie de l'entreprise ou de son modèle économique.....	11

### Synthèse et Conclusion

La communication autour des procédures de gestion des risques est un exercice difficile car il mêle à la fois un exercice de conformité avec les informations requises par la loi, avec un exercice de communication dont l'ambition est d'exprimer une approche rationnelle des risques à leur juste niveau. Cet exercice est d'autant plus difficile qu'il touche à des sujets sensibles, et qu'il n'est en définitive un travail qui n'est jamais ni totalement parfait, ni vraiment définitif.

C'est pourquoi, et pour faire suite aux travaux du groupe de travail sur les comités d'audit et la mise à jour du cadre de référence sur la gestion des risques en 2010, l'AMF a souhaité consacrer un développement particulier sur les informations portant sur les procédures relatives à la gestion des risques dans le cadre de son étude annuelle des rapports des Présidents, en retenant comme échantillon tous les émetteurs du compartiment A, à l'exception des sociétés étrangères, des établissements de crédit et entreprises d'assurance. Parallèlement, et au-delà de l'analyse des rapports, l'AMF a souhaité interroger les émetteurs sur d'autres informations autour de la gestion des risques au travers d'un questionnaire spécifique qui leur a été adressé.

En synthèse, les émetteurs (96%) donnent dans leurs rapports une description des risques relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable mais aussi des procédures mises en place pour couvrir ces risques. S'agissant des risques opérationnels, 64% des rapports contiennent une description de ces risques. Au final, 50% des émetteurs ne donnent aucune description des procédures de gestion de leurs risques « opérationnels » dans ce rapport. Parallèlement, le lien entre la rubrique « facteurs de risques » du document de référence et le rapport du Président n'est établi que pour 66% des rapports.

L'étude montre également que 36% des émetteurs mettent en lumière les démarches de progrès et d'amélioration des procédures de contrôle interne et de gestion des risques dans lesquelles la société s'est engagée. 84% des émetteurs ayant explicité leurs démarches de progrès ont également indiqué l'horizon de temps, soit 30% de l'échantillon total.

Le sondage réalisé auprès des émetteurs souligne que 74% des émetteurs ayant répondu pensent utile de mettre en évidence les démarches de progrès en matière d'amélioration des procédures de contrôle interne et de gestion des risques. Mais ils ne sont cependant que 46% à considérer qu'il convient d'indiquer l'horizon de temps nécessaire.

Quelques autres points d'attention ont été relevés dans l'étude. Si 59% des rapports précisent bien l'information relative au déploiement du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques au sein du périmètre de consolidation, aucun émetteur n'indique si les exclusions du périmètre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques font l'objet d'un suivi particulier.

De la même manière, aucun émetteur n'indique clairement dans son rapport le déploiement du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques dans le cadre d'intégrations de nouvelles entités au sein du groupe.

Comme pour tout type de dispositif, les éléments du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques sont amenés à faire l'objet de revues périodiques en vue de détecter éventuellement des faiblesses des outils et procédures mis en œuvre dans la société. Ces fréquences de revues périodiques diffèrent nécessairement d'une entité à l'autre, étant précisé que 90% des émetteurs ne donnent aucune information sur la fréquence de ces revues dans leur rapport.

Enfin, l'étude montre que 3% des émetteurs donnent une information au sein du rapport du Président sur le suivi particulier des risques majeurs pouvant avoir une incidence sur la situation financière et les comptes, étant précisé qu'il n'est pas obligatoire de qualifier les risques « majeurs » dans le rapport.

Au-delà de l'analyse des rapports, l'AMF a souhaité mieux comprendre, en interrogeant les émetteurs sur certaines thématiques, l'information du comité d'audit sur les risques.

Ainsi, 74% des émetteurs ayant répondu indiquent fournir une information au comité d'audit ou à un autre comité sur des facteurs de risques extérieurs à la société (*de type géopolitique, sociétal, évolutions technologiques,...*).

Les émetteurs répondants déclarent à 80% fournir une information spécifique au comité d'audit sur les risques « majeurs » susceptibles d'avoir une incidence sur l'information financière et comptable.

Par ailleurs, au regard de l'évolution et de la complexité des normes comptables, 68% (*soit 45 émetteurs*) jugent globalement important le risque de déconnexion entre le reporting comptable imposé par les normes IFRS et la communication financière. Parallèlement, 83% des répondants soulignent qu'une information est donnée au comité d'audit sur les effets futurs des normes IFRS, afin de mieux en cerner les conséquences potentielles sur leurs états financiers.

Enfin, on note que la communication des indicateurs « extra comptables » au marché fait l'objet d'une information préalable du comité d'audit pour 83% des émetteurs concernés.

**En conclusion**, et au regard de l'analyse des rapports des présidents, l'AMF a pu relever l'existence de quelques bonnes pratiques, pouvant conduire les émetteurs à :

- présenter le rapport du président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques plus en lien avec la stratégie et/ou le modèle économique de la société,
- décrire dans le rapport l'information relative aux démarches de progrès en matière d'amélioration des procédures de contrôle interne et de gestion des risques<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Cette description ne conduit pas à publier les résultats d'une démarche évaluative des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

- définir dans leur rapport le périmètre auquel s'applique le déploiement du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques. Dans la mesure où des exclusions du périmètre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques sont réalisées, une information indiquant s'il existe un suivi particulier de ces sociétés peut être utile. Par ailleurs, compte tenu de la difficulté pratique et du temps inévitable que prennent les intégrations de nouvelles entités dans le périmètre, une information sur le déploiement d'un dispositif de contrôle interne et de gestion des risques peut être donnée au sein du rapport, dans la mesure où cette nouvelle intégration est considérée comme significative au niveau du groupe.

## Introduction

Chaque année, les émetteurs dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé<sup>2</sup> doivent rendre compte dans un rapport « *des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, en détaillant notamment celles de ces procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et, le cas échéant, pour les comptes consolidés* ».

A la suite des travaux du groupe de travail sur les comités d'audit et sur la mise à jour du cadre de référence sur la gestion des risques en 2010, le présent rapport sur le rapport des Présidents a été axé sur les informations relatives aux procédures de gestion des risques afin d'apprécier ces informations et de mesurer les éventuelles disparités pouvant exister dans le niveau de détail de l'information apportée dans les rapports des Présidents sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

L'étude a été menée sur la base des rapports publiés par tous les émetteurs du compartiment A, à l'exception des sociétés étrangères, des établissements de crédit et entreprises d'assurance<sup>3</sup>.

Parallèlement à cette analyse documentaire, l'étude a été complétée dans son approche par des échanges directs avec les émetteurs au travers d'un questionnaire sur les rapports des Présidents centré sur l'information donnée sur les procédures de gestion des risques. Ce questionnaire avait pour but d'avoir un retour d'expérience concret de la part des émetteurs et de parfaire certaines analyses sur le contenu des rapports.

Au regard de notre échantillon, 70 émetteurs du compartiment A ont répondu à ce questionnaire.

### **1. La description des procédures de gestion des risques au travers des rapports**

#### **1.1. Rappel du principe et description du cadre de référence**

Le cadre de référence de l'AMF pose la définition de la gestion des risques :

*« La gestion des risques est l'affaire de tous les acteurs de la société. Elle vise à être globale et doit couvrir l'ensemble des activités, processus et actifs de la société. »*

*La gestion des risques est un dispositif dynamique de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité.*

*La gestion des risques comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques de chaque société qui permet aux dirigeants de maintenir les risques à un niveau acceptable pour la société.*

*Le risque représente la possibilité qu'un événement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs de la société ou sa réputation. »*

La gestion des risques poursuit plusieurs objectifs car elle est un levier de management de la société qui contribue à :

- a) Créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société
- b) Sécuriser la prise de décision et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs
- c) Favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société
- d) Mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques et les sensibiliser aux risques inhérents à leur activité.

<sup>2</sup> Articles L.225-37 et L.225-68 du code de commerce

<sup>3</sup> L'échantillon retenu est donc de 106 émetteurs

Il appartient à chaque société de mettre en place un dispositif de gestion des risques adapté à ses caractéristiques propres. Le dispositif de gestion des risques doit prévoir :

- Un cadre organisationnel
- Un processus de gestion des risques comprenant, au sein de son contexte interne et externe à la société, trois étapes :
  - Une identification des risques
  - Une analyse des risques
  - Un traitement du risque
- Un pilotage en continu du dispositif de gestion des risques

Par ailleurs, les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent de manière complémentaire à la maîtrise des activités de la société. L'articulation et l'équilibre conjugué des deux dispositifs sont conditionnés par l'environnement de contrôle, qui constitue leur fondement commun, notamment : la culture du risque et du contrôle propres à la société et les valeurs éthiques de la société.

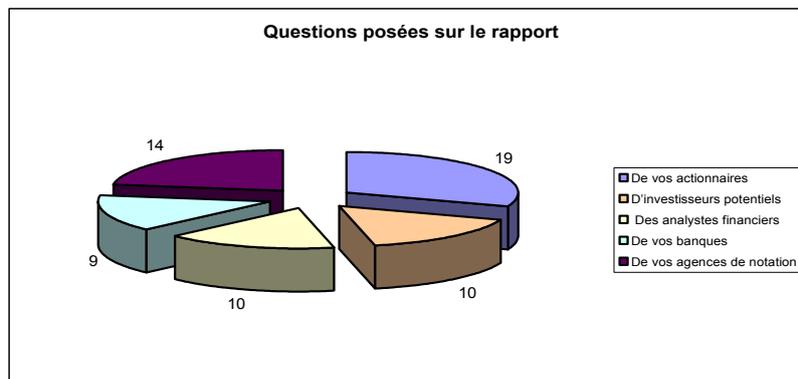
## 1.2. L'étude statistique des rapports des Présidents sur les procédures de gestion des risques

### 1.2.1. Quelques enseignements pratiques autour du rapport du Président

Le questionnaire adressé aux émetteurs du compartiment A montre que 92% des répondants, soit 61 émetteurs considèrent que le rapport du président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques doit être utile aux parties prenantes<sup>4</sup>, et 86% considèrent qu'il est globalement utile.

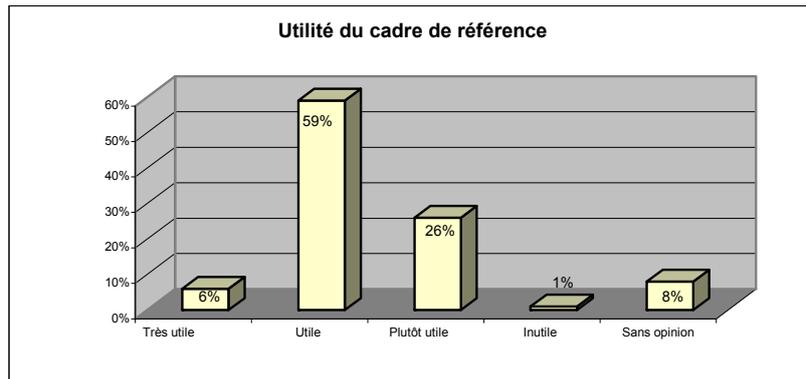
Globalement, peu de questions sont posées aux émetteurs sur ce rapport. 42%, soit 27 émetteurs ayant répondu déclarent avoir eu des questions ponctuellement ou rarement. Un seul émetteur déclare avoir fréquemment des questions sur son rapport.

Le graphique suivant reprend, en nombre d'émetteurs, une ventilation par typologie de parties prenantes.



Par ailleurs, les émetteurs ont répondu favorablement à l'utilité du cadre de référence AMF.

<sup>4</sup> La notion de « parties prenantes » comprend les investisseurs, les analystes financiers, les agences de notation



### 1.2.2. La description des risques et des outils et procédures

La description des procédures mises en place pour couvrir les risques a fait l'objet d'une attention particulière. L'étude a conduit à distinguer les procédures sur les risques relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable, des procédures sur les autres risques « opérationnels ».

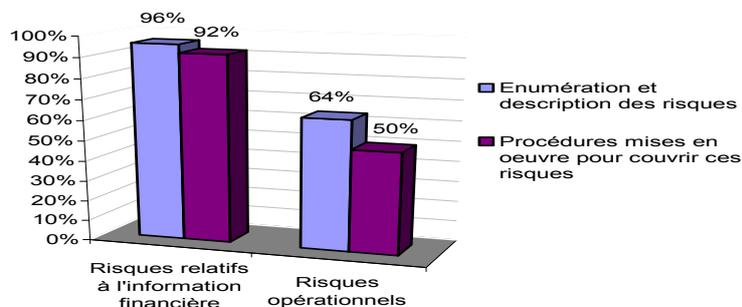
S'agissant des risques relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable, 96% des émetteurs composant l'échantillon ont donné une description de ces risques. Une analyse plus qualitative de la description fournie nous a amenés à conclure que sur les 106 émetteurs composant l'échantillon total, 40% donnaient une information jugée « satisfaisante » et 56% donnaient une information pouvant être améliorée quant à la description des procédures sur les risques en étant notamment plus clair sur les risques énoncés.

Seul 4%, soit cinq émetteurs, ne fournissent pas de description des risques relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

Au-delà de la description de ces risques, 92% des émetteurs composant l'échantillon de l'étude ont décrit les procédures mises en place pour couvrir ces risques.

S'agissant des risques opérationnels, 64% des rapports des émetteurs du compartiment A composant l'échantillon contiennent une description de ces risques. Parmi l'échantillon global, 31% des émetteurs fournissent une information jugée « satisfaisante » et 33% fournissent une information pouvant être améliorée quant à cette description des risques. La description des procédures mises en place pour couvrir les risques opérationnels est donnée par 78% des émetteurs ayant donné une description de ces risques dans leur information publique, soit globalement un émetteur sur deux au niveau des émetteurs du compartiment A.

On relèvera qu'environ la moitié des émetteurs n'ont donc donné aucune description de leurs procédures de gestion des risques « opérationnels ». Ce point pourrait donc être amélioré et mieux décrit dans les rapports.

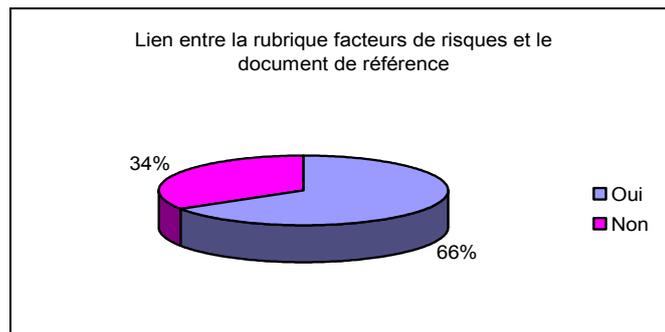


### 1.2.3. Lien avec la rubrique « facteurs de risque » du Document de Référence

L'AMF veille à la bonne présentation des risques financiers et extra-financiers dans la rubrique facteurs de risques des documents de référence.

L'étude a montré dans 66% des rapports de l'échantillon que le lien entre la rubrique « facteurs de risques » du document de référence et le rapport du Président était établi, principalement par un renvoi à la rubrique correspondante dans le document de référence.

Un tiers des émetteurs n'effectuent cependant pas le lien entre le rapport du président et la rubrique « facteurs de risques ».

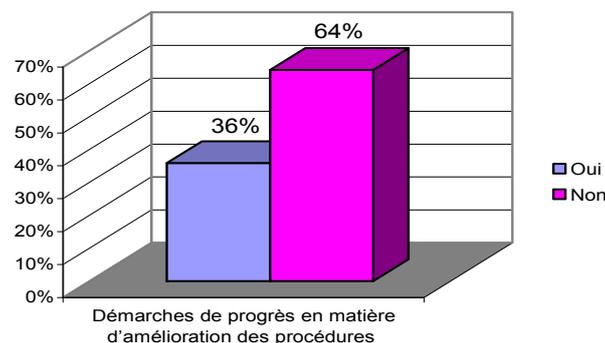


### 1.2.4. Démarches de progrès et d'amélioration des procédures

Les résultats montrent que seulement 36% des rapports fournissent une information relative à des démarches de progrès en matière d'amélioration des procédures de contrôle interne et de gestion des risques dans lesquelles la société s'est engagée.

Parmi les émetteurs donnant ces indications relatives aux démarches de progrès, 84% indiquent également l'horizon de temps, soit 30% de l'échantillon total.

Au-delà des démarches de progrès envisagées, notre étude montre que seul 3% des rapports indiquent le délai moyen de mise en œuvre, par les équipes opérationnelles, des plans d'actions établis à la suite de demandes du management ou de l'audit interne.



Le sondage réalisé auprès des émetteurs souligne que 74% des émetteurs ayant répondu pensent utile de mettre en évidence les démarches de progrès en matière d'amélioration des procédures de contrôle interne et de gestion des risques dans lesquelles la société s'est engagée. 19% se sont exprimés pour juger ces indications comme inutiles.

Ils ne sont cependant que 30% à considérer qu'il convient d'indiquer l'horizon de temps nécessaire.

L'AMF considère qu'une bonne pratique consiste à décrire dans le rapport l'information relative aux démarches de progrès en matière d'amélioration des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

A noter que cette description ne conduit pas à publier les résultats d'une démarche évaluative des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

#### 1.2.5. Périmètre de déploiement du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

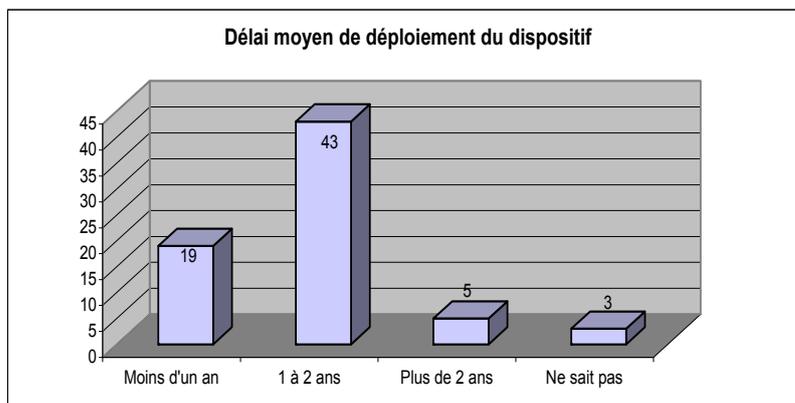
Le Cadre de Référence de l'AMF sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne rappelle que « *dans le cadre d'un groupe, la société mère veille à l'existence de dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne au sein de ses filiales. Ces dispositifs devraient être adaptés à leurs caractéristiques propres et aux relations entre la société mère et les filiales* ». La connaissance du périmètre de déploiement du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est une information utile au lecteur du rapport. Aussi, trois questions ont été mises en perspective dans cette étude :

- Une information sur le déploiement du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques au sein du périmètre de consolidation est elle donnée ?
- Les exclusions de périmètre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques font elles cependant l'objet d'un suivi particulier ?
- Dans le cadre d'intégration de nouvelles entités au sein du groupe, le délai moyen de déploiement du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est il indiqué ?

Si 59% des rapports précisent bien l'information relative au déploiement du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques au sein du périmètre de consolidation, aucun émetteur n'indique si les exclusions du périmètre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques font l'objet d'un suivi particulier.

De la même manière, aucun émetteur n'indique clairement dans son rapport le délai moyen de déploiement du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques dans le cadre d'intégrations de nouvelles entités au sein du groupe.

Sur ce dernier point, le sondage réalisé auprès du panel d'émetteurs permet cependant de mettre en lumière le résultat ci-joint.



L'AMF considère qu'une bonne pratique pourrait consister à définir dans le rapport le périmètre auquel s'applique le déploiement du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques. Dans la mesure où des exclusions du périmètre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques sont réalisées, les émetteurs pourraient préciser s'il existe un suivi particulier de ces sociétés.

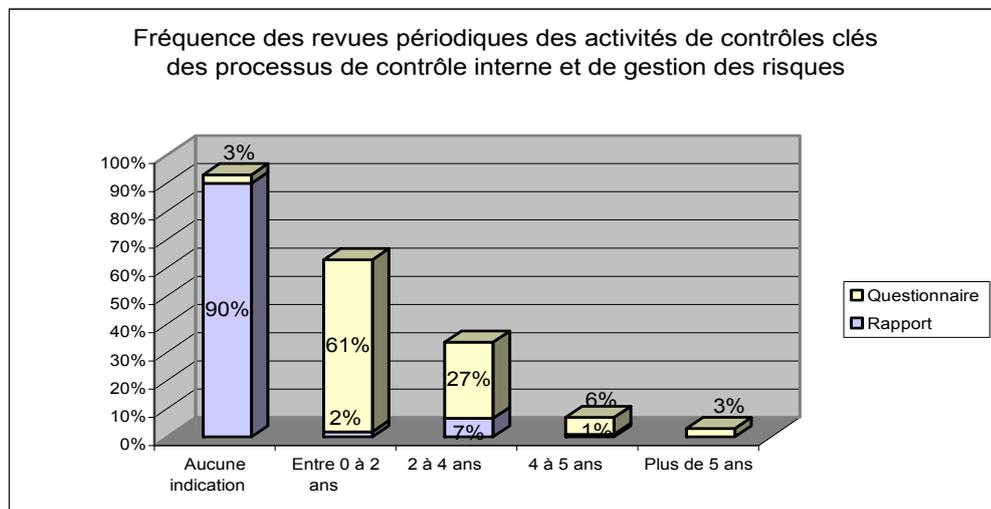
Par ailleurs, compte tenu de la difficulté pratique et du temps inévitable que prennent les intégrations de nouvelles entités dans le périmètre, une information sur le déploiement d'un dispositif de contrôle interne et de gestion des risques pourrait être donnée au sein du rapport, dans la mesure où cette nouvelle intégration est considérée comme significative au niveau du groupe.

### 1.2.6. Fréquence des revues périodiques des activités de contrôles clés des processus

Comme tout type de dispositif, le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est amené à faire l'objet de revues périodiques de contrôle en vue de détecter éventuellement des faiblesses des outils et procédures mis en œuvre dans la société. La fréquence de revues périodiques diffère d'une entité à l'autre.

Dans la mesure où cette information étaye la compréhension relative au fonctionnement général du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques, ce sujet a été analysé dans les rapports et on note que 90% des émetteurs n'ont donné aucune information sur la fréquence des revues périodiques des activités de contrôle clés des processus de contrôle interne et de gestion des risques. Face à ce constat, un complément d'informations a été demandé aux émetteurs au travers du questionnaire qui leur a été adressé.

Le graphique ci-dessous reprend en pourcentage la fréquence de ces revues périodiques en la ventilant telle qu'elle ressort des rapports ou du sondage réalisé auprès des émetteurs.



### 1.2.7. Questionnaires d'auto-évaluation

La plupart des émetteurs indiquent souvent qu'ils ont mis en œuvre des questionnaires d'auto-évaluation afin de compléter leur dispositif de contrôle interne.

Dans le cadre de ces exercices d'auto-évaluation, 8% des rapports mentionnent que les questionnaires utilisés couvrent bien les thèmes des cinq composantes clés du dispositif de contrôle interne.

### 1.2.8. Risques « non couverts »

Si le rapport du Président sur le contrôle interne se doit de donner une description des procédures de gestion des risques, il est intéressant de s'interroger sur les risques qui, au contraire, ne sont pas couverts par ce dispositif.

Aucun émetteur de l'échantillon n'a fourni d'informations sur les risques non couverts au sein du rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques.

### 1.2.9. Risques majeurs

Au-delà de la description des procédures, l'étude s'est intéressée à connaître s'il existait, au sein du dispositif de contrôle interne et gestion des risques, un suivi particulier des risques majeurs. L'objectif est

comprendre s'il existe un tel dispositif sans qu'il soit obligatoire de qualifier les risques « majeurs » dans le rapport au regard du caractère sensible de l'information.

Cette information n'est que très peu fournie puisque seulement 3% des émetteurs donnent une information au sein du rapport du Président sur le suivi particulier des risques « majeurs » pouvant avoir une incidence sur la situation financière et les comptes.

Interrogés sur ce sujet, les émetteurs ont déclaré à 80%, soit 55 émetteurs, donner une information spécifique au comité d'audit sur les risques « majeurs » susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière et les comptes.

Les émetteurs pourraient expliquer dans leur rapport s'il existe un suivi particulier des risques « majeurs » pouvant avoir une incidence sur la situation financière et les comptes.

### 1.3. L'information du comité d'audit et la gestion des risques

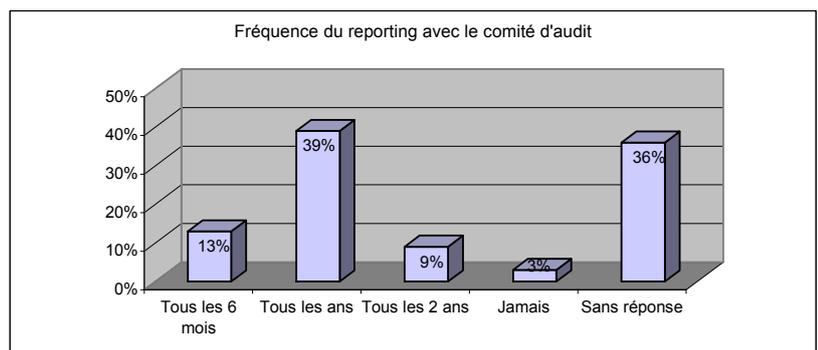
Afin d'avoir une appréciation plus qualitative des rapports, l'étude des rapports des Présidents sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques a été également complétée par un questionnaire adressé aux émetteurs. D'autres enseignements ont donc pu être tirés de ce questionnaire qui nous a permis de clarifier certains points d'analyse qui n'étaient pas reflétés dans les rapports. Certaines conclusions ont été déjà présentées au paragraphe 1.2 précédent dans les rubriques correspondantes.

On rappellera que les décisions de gestion portant sur les risques relèvent de l'action de la direction générale, qui communique au comité d'audit les résultats de ses travaux sur l'identification et l'analyse des risques<sup>5</sup>.

#### 1.3.1. L'analyse de certaines informations au comité d'audit

L'AMF a souhaité savoir si une information au comité d'audit ou à un autre comité sur des facteurs de risques extérieurs à la société (*géopolitique, sociétal, évolutions technologiques,...*) était pertinente. Le sondage tend à montrer que 74% des émetteurs ayant répondu estiment utile de fournir une telle information. 13% jugent cela très utile, 33% utile et 28% plutôt utile.

Les émetteurs ont précisé cependant que cette information sur les facteurs de risques extérieurs à la société était réalisée selon une certaine fréquence comme indiqué dans le tableau ci contre.

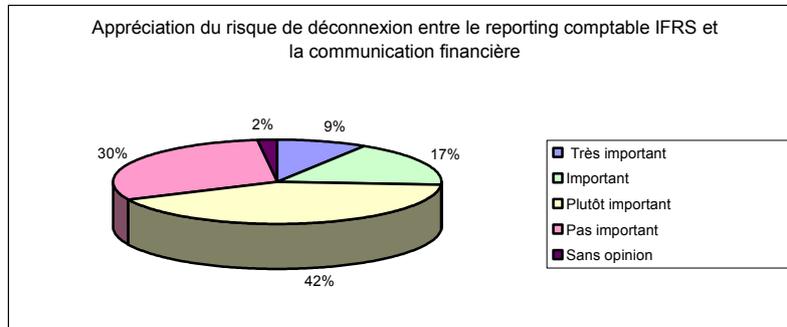


Un autre axe de réflexion a été de savoir si des échanges avaient lieu entre le management et le comité d'audit afin de mieux cerner les besoins de ce dernier en matière d'informations sur le suivi des risques. 96% des émetteurs ont déclaré avoir ces échanges avec leur comité d'audit.

<sup>5</sup> Extrait du rapport AMF d'Olivier Poupart Lafarge sur le comité d'audit de juillet 2010

### 1.3.2. Les risques comptables et financiers

Au regard de l'évolution et de la complexité des normes comptables, l'AMF a souhaité connaître la perception des émetteurs quant au risque de déconnexion entre le reporting comptable imposé par les normes IFRS et la communication financière. Globalement, 68% des émetteurs ayant répondu (soit 45 émetteurs) jugent important ce risque de déconnexion.



Face à ce constat, les émetteurs ont précisé que ce sujet faisait l'objet d'un suivi particulier de la part :

- du comité d'audit pour 67% des émetteurs ayant répondu,
- du conseil d'administration pour 35% des émetteurs ayant répondu,
- du management pour 87% des émetteurs ayant répondu.

Par ailleurs, 83% des répondants soulignent qu'une information est donnée au comité d'audit sur les effets futurs des normes IFRS, afin de mieux en cerner les conséquences potentielles sur leurs états financiers.

Enfin, on note que la communication des indicateurs « extra comptables » au marché fait l'objet d'une information préalable du comité d'audit pour 81% des émetteurs concernés.

### 1.3.3. L'orientation de l'information sur les risques par rapport à la stratégie de l'entreprise ou de son modèle économique

L'étude a permis de constater que 55% des rapports des Présidents s'inscrivent clairement dans la stratégie ou le modèle économique de la société.

Une question s'est posée sur cette forme de présentation. Au-delà de la simple description des procédures de gestion des risques, une orientation du rapport mieux centrée sur la stratégie de l'entreprise ou son modèle économique permettrait d'apporter un éclairage au lecteur sur la gestion des risques jugés significatifs par l'émetteur au regard de son cœur de métier. Cette approche pourrait être un palliatif à la hiérarchisation des risques, jugée trop sensible par les émetteurs.

Sondés sur la question de savoir si le « reporting sur les risques dans le rapport du président serait plus utile s'il était mieux orienté par rapport à la stratégie ou au modèle économique de la société », les émetteurs ayant répondu se sont déclarés globalement favorables. (4% jugent cela très utile, 26% utile et 28% plutôt utile). A noter que 16% des répondants considèrent cela comme inutile et 26% se déclarent sans opinion.

Parallèlement sondés sur d'autres questions, les émetteurs nous ont indiqué que le reporting réalisé sur les risques était réorienté (*pour 71% des émetteurs ayant répondu*) en cas de changement dans la stratégie ou le modèle économique de la société. Enfin, 51% des émetteurs interrogés nous ont indiqué que même si la présentation des risques faite dans les rapports était « segmentée » par type de risques, un suivi particulier des possibles interactions des risques entre eux était assuré.

L'AMF considère qu'une bonne pratique pourrait consister à présenter le rapport du président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques plus en lien avec la stratégie et/ou le modèle économique de la société.